

LES NOUVELLES DE LA CNBA

#04 - JUILLET 2012

43 rue de la Brèche aux Loups
75012 Paris
Tel : 01.43.15.96.96.
E-mail : cnba.paris@wanadoo.fr
www.cnba-transportfluvial.fr

ACTUALITÉS

ÉLECTIONS À LA CNBA : VOUS N'AVEZ PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR VOTER

Dans le cadre des élections de la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale, il ne vous reste plus que quelques jours pour voter et élire vos administrateurs dans trois catégories : les candidats au titre des patrons et compagnons bateliers non salariés exploitant un ou plusieurs bateaux d'un port en lourd inférieur ou égal à 500 tonnes ; les candidats au titre des patrons et compagnons bateliers non salariés exploitant un ou plusieurs bateaux d'un port en lourd de plus de 500 tonnes ; et les candidats au titre des compagnons bateliers salariés.

En tant que batelier de la CNBA, vous avez la possibilité de voter pour élire vos administrateurs. Ceux qui auront obtenu le plus de suffrages se verront attribuer un siège pour 6 ans à la Chambre (3 ans pour les autres élus). Pour rappel : vous n'êtes pas dans l'obligation de voter pour l'ensemble des candidats, votre vote doit comporter au minimum un nom pour être valide, au maximum le nombre d'élus mentionné dans chaque liste (liste 1 : 11 personnes - liste 2 : 3 personnes - liste 3 : 2 personnes).

Les votes sont ouverts jusqu'au 13 juillet 2012, minuit.

Les votes seront recueillis par un huissier de justice, qui veillera également au bon déroulement du dépouillement, prévu le 18 juillet. La proclamation des résultats aura lieu le même jour. Nous vous communiquerons immédiatement les différents résultats.

Les administrateurs jouent un rôle moteur en mettant leurs compétences et leur expérience au service des intérêts de la batellerie artisanale. Le scrutin est entré dans sa dernière ligne droite, plus que jamais il est donc essentiel de voter, si ce n'est pas encore fait, vous avez jusqu'au vendredi 13 juillet, **votez vite !**

RENDEZ-VOUS À VENIR

1. **CLÔTURE DES VOTES AUX ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS DE LA CNBA.**
Vendredi 13 juillet, minuit
2. **DÉPOUILLEMENT DES VOTES ET ANNONCE DES RÉSULTATS.**
Mercredi 18 juillet, 9h30
3. **COMMISSION DE RECOURS AMIABLE DU RSI.**
Mardi 31 juillet, 9h30
4. **RÉUNION AU PORT DE ROUEN**
Jeudi 30 août - 10h
5. **CONSEIL D'ADMINISTRATION N°107 DE LA CNBA**
Mardi 4 septembre
6. **RÉUNION DE BUREAU DE LA CNBA**
Mardi 11 septembre
7. **COMMISSION DES MARCHÉS DE VNF**
Jeudi 13 septembre - 9h30
8. **COMMISSION DE FORMATION DE LA CNBA**
Mardi 18 septembre
9. **RÉUNION DE COORDINATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**
Mardi 25 septembre

LA CNBA RENCONTRE LE CABINET DU NOUVEAU MINISTRE DES TRANSPORTS

Suite au courrier qu'elle avait adressé fin mai au nouveau Ministre des transports, M. Frédéric Cuvillier, la CNBA a été contactée mi-juin par Mme Radia Ouarti, conseiller au sein du cabinet du Ministre pour les questions liées au transport fluvial. A l'invitation de la CNBA, celle-ci nous a rendu visite début juin rue de la Brèche aux Loups. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer les principaux sujets du moment : modernisation des infrastructures, réforme du cadre réglementaire des relations commerciales, projet Seine Nord Europe...

Mme Ouarti, qui vient tout juste d'arriver, est actuellement dans une phase de prise de connaissance des différents acteurs du fluvial. La CNBA sera amenée à travailler avec ultérieurement lors de réunions plus ciblées.

LA CNBA RENOUVELLE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT

La CNBA a renouvelé vendredi 25 mai dernier la convention qui la liait en 2011 à l'Association Fluvial Initiative. Au terme de cette convention, la CNBA accorde à l'association Fluvial Initiative une subvention lui permettant de financer plus de 50% de son budget de fonctionnement. Fondée en 2009, l'association Fluvial Initiative oeuvre en vue de favoriser l'accès des entreprises de transport fluvial à l'emprunt bancaire en vue d'acheter un bateau en accordant aux demandeurs des prêts à taux zéro. D'un montant moyen de 34.000€, ces "prêts d'honneur" permettent de compléter l'apport personnel et d'accéder ainsi plus facilement à un emprunt bancaire "classique". Si vous souhaitez profiter des services proposés pour investir dans un bateau, n'hésitez pas à contacter le responsable opérationnel de l'association, M. Jean Loeper, par e-mail (fluvial.initiative@gmail.com) ou par téléphone (01.47.20.01.68).

QUESTIONNAIRE SUR LES RELATIONS COMMERCIALES : N'OUBLIEZ PAS DE NOUS RENVOYER VOTRE RÉPONSE !

Vous avez dû recevoir dans votre boîte aux lettres un questionnaire sur les relations commerciales intitulé "Enquête sur les abus que vous rencontrez dans vos relations commerciales". Élaboré par la CNBA, ce questionnaire comporte 43 questions et est destiné à vous permettre de nous faire remonter les difficultés que vous pouvez rencontrer, sur le terrain, tout au long du "cycle" commercial (de la négociation à la facturation et, le cas échéant, au recouvrement des surestaries). Nous avons déjà reçu de nombreuses réponses et nous remercions ceux qui nous les ont adressées. Nous invitons également ceux qui n'ont pas encore répondu à le faire. Les réponses à ce questionnaire sont pour nous essentielles. Elles feront l'objet d'un rapport de synthèse, qui nous permettra de soutenir, de manière argumentée, chiffrée et vérifiable, les actions que nous menons avec le Ministère des transports et l'Autorité de la concurrence afin de rééquilibrer la relation commerciale entre transporteurs et intermédiaires. Nous vous rappelons que ce questionnaire est anonyme et la confidentialité des données sera garantie, l'ensemble des résultats étant traité par une seule personne, M. Didier Chamot, chargé d'études à la CNBA. N'hésitez donc pas à nous retourner le questionnaire par la Poste (une enveloppe "T" pré-affranchie a été jointe à cet effet) avant fin juillet 2012.

NAIADES II : LA CNBA PARTICIPE AU CADRAGE DU PROGRAMME

NAIADES est un programme européen qui a pour but de promouvoir la mise en place d'une politique globale du transport par voie navigable. Le programme actuel s'étend jusqu'en 2013. Des réflexions sont menées dès à présent sur le programme Naiades II qui prendra la relève. A ce titre, la CNBA a été consultée par le Ministère des transports sur un document de cadrage du futur programme et a remis ses observations le 15 juin dernier. La CNBA propose de nombreuses actions, parmi lesquelles figurent le lancement d'une étude sur la taille d'infrastructures dont le transport fluvial a besoin pour assurer la pérennité de son développement, la mise en oeuvre d'une campagne de promotion du transport fluvial au niveau européen, la mise en place d'un groupe de travail européen sur le thème de l'accès aux moyens de financement des investissements, la mise en place d'un groupe de travail destiné à faire le point sur les pratiques commerciales au niveau européen. Plus d'informations sur la page d'accueil de notre site internet.

COMMISSION LOCALE DES USAGERS DU NORD-EST

La CNBA était présente le 20 juin dernier à la commission locale des usagers du Nord-Est, représentée par M. Olivier Delcourt, administrateur. Après une présentation des statistiques du trafic sur les voies de l'Est (canal de la Meuse : +14,8%, Canal des Vosges : +12,5%), les représentants des usagers ont fait part, voie d'eau par voie d'eau, des difficultés rencontrées et des demandes. Un point d'attention spécifique a également été accordé aux chômages, de manière à ce que la navigation ne soit plus bloquée deux mois consécutifs comme cela a été le cas cette année. Vous pouvez visualiser le compte-rendu de cette réunion sur le site de la CNBA : section adhérent / réunions diverses.

Vos QUESTIONS / Nos RÉPONSES

LA CNBA A-T-ELLE DEMANDÉ L'AUGMENTATION DU MONTANT DES SURESTARIES ?

Oui. Le président de la CNBA a adressé un courrier le 22 mars dernier à M. Alain Gest, président du conseil d'administration de Voies navigables de France, afin de demander l'augmentation du montant des surestaries. Le montant proposé était celui sur lequel les représentants des transporteurs, des courtiers et des clients s'étaient mis d'accord dans le cadre des négociations relatives au contrat types avant que celles-ci ne soient interrompues. Voies navigables de France a répondu il y a quelques jours à la CNBA en lui indiquant avoir besoin, pour procéder à une actualisation des surestaries, d'un accord formel des organisations représentatives des donneurs d'ordres, avec un projet de surestaries validé par tous.

LA CNBA PARTICIPE-T-ELLE AU RAPPORT SUR LES MARGES ET LES PRIX QUI SERA PRÉSENTÉ AU PARLEMENT ?

Oui. L'article 11 de la loi n°2012-77 du 24 janvier relative à Voies navigables de France, issu d'un amendement proposé par le député des Yvelines Amaud Richard, dispose que "au plus tard au 31 décembre 2012, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la formation des prix et des marges dans le transport fluvial". La CNBA a été sollicitée par le Ministère des transports afin d'alimenter ce rapport. Elle a notamment mis en exergue le manque de données précises sur l'évolution des prix, la difficulté que rencontrent nombre de bateliers à négocier leurs prix avec les intermédiaires et le manque d'information sur le prix des transports négocié par ces derniers auprès des clients et les marges obtenues. Elle a également évoqué l'idée de mener une enquête exhaustive sur la question des prix et des marges auprès de l'ensemble des entreprises artisanales.

LES MONTANTS DES SURESTARIES BELGES FONT-ILS L'OBJET D'UNE ACTUALISATION CHAQUE ANNÉE ?

Oui. L'arrêté royal belge du 19 juin 2011 qui fixe les taux de surestaries dispose que : "Les montants des taux de surestaries sont rattachés à l'indice des prix à la consommation du Royaume : 113,55 (indice de novembre 2010, base 2004 = 100). A partir de l'année 2012, ils sont adaptés chaque année à partir du 1er janvier en fonction de l'indice du mois de novembre de l'année précédente". Pour novembre 2011, cet indice s'élève à 118,96.

1. LES OBLIGATIONS DE DÉCLARATION EN CAS DE TRANSPORT D'ALIMENTATION ANIMALE

En application de la réglementation européenne (Règlement 183/2005), les transporteurs d'alimentation animale doivent se faire enregistrer auprès de la direction départementale de la protection des populations ou de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, dont dépend le siège social de leur entreprise.

Cet enregistrement est indispensable pour que vous puissiez travailler en toute légitimité. Le document d'enregistrement ainsi que la liste des directions départementales sont disponibles sur le site internet de la CNBA, sur la page d'accueil : www.cnba-transportfluvial.fr

2. CDNI MODE D'EMPLOI : LES OBLIGATIONS LIÉES AU TRAITEMENT DES DÉCHETS (PARTIE A)

La partie A de la CDNI s'occupe du dépôt et de la collecte des déchets huileux et graisseux résultants de l'exploitation du bateau. Le financement de la collecte s'effectue principalement par le paiement d'une rétribution d'élimination, suite à une concertation des acteurs concernés à propos de la partie A.

Quelles sont les obligations résultantes de la CDNI ?

La CDNI implique que tous les transporteurs doivent s'acquitter d'une taxe et déposer leurs déchets dans des stations de dépôts mis en place par les gestionnaires de l'infrastructure prévue à cet effet.

Quels sont les déchets concernés ?

Les déchets huileux et graisseux, les huiles usagées, les eaux de fond de cales, les graisses de l'arbre d'hélice, filtres de gasoil et d'huile de lubrification et les chiffons et emballages plastiques et métalliques en contact avec ces produits.

A partir de quand ces obligations s'appliquent-elles ?

La gestion du dépôt et de la collecte des déchets huileux et graisseux s'applique depuis le 01/01/2011.

Où se trouvent les stations de réception des déchets ?

Il n'existe pas de liste officielle de stations de réception. La CDNI a annoncé la publication prochaine d'une telle liste (voir www.cdni-ivt.org). A l'heure actuelle, certaines infrastructures sont très insuffisamment équipées de tels dépôts.

Ces obligations s'appliquent-elles sur tout le territoire européen ?

En France, cela concerne le Rhin et la Moselle canalisée jusqu'à Metz (km 295.5).

Quel est le montant de la taxe et comment la verser ?

Le montant s'élève à 7,5 euros pour 1000 litres de gazole détaxé avitaillé. L'acquiescement du dépôt de ces déchets se fait par le biais d'une carte intitulée "Eco-carte".

Comment s'organise le paiement de rétribution d'élimination ?

Par l'intermédiaire du système électronique EPS-CDNI (Electronic Payment System). A travers celui-ci le paiement se fait lors de l'avitaillage en gazole détaxé, la rétribution étant déterminée en fonction du volume de gazole livré. Le compte de l'exploitant se crédite et se débite via une Eco-carte qui est au nom de l'exploitant.

Comment obtenir l'« ECO-Carte » et comment la charger / recharger ?

Pour obtenir l'éco-carte, il faut déposer un dossier auprès de VNF à l'adresse suivante :

Voies navigables de France, ouverture de l'Eco-compte et délivrance

175, rue Ludovic Boutleux BP 820 62408 Béthune Cedex

Tél : 03.21.63.29.61 - Fax : 03.21.63.24.59 - Courriel : fanny.robinet@vnf.fr

Ce dossier doit comprendre l'envoi des coordonnées de l'exploitant à VNF pour contrôle au demandeur avec les Eco-cartes commandées, en indiquant le numéro de compte associé à l'ECO- carte. Cette procédure s'effectue à l'aide de formulaires disponibles sur le site Internet de la CNBA (section actualité). A noter que deux ECO-cartes sont attribuées par bateau et que les entreprises possédant plusieurs bateaux peuvent utiliser un même ECO-compte pour l'ensemble de leur flotte (livraison de la carte sous 10 semaines). À réception, un 1er versement doit être réalisé puisque votre compte est nul. Il existe 3 options de rechargement : l'ordre permanent, le virement par internet et le bulletin de virement. Il vous faut ensuite surveiller le niveau de chargement de votre ECO-compte pour vous assurer que vous êtes à jour de votre contribution (rechargement minimal de 119,6 €). Notez qu'un solde négatif n'est pas permis, le cas échéant, vous disposez de 8 jours pour retrouver l'équilibre sous peine de blocage du compte.

Quelles sont les modalités de paiement ?

Chaque entreprise d'avitaillage possède un terminal de paiement qui accepte l'Eco carte. Si vous ne disposez pas encore de l'Eco-carte, la procédure écrite fonctionne encore. Suite à l'apparition du volume de gazole avitaillé, apparaît la somme demandée. Le demandeur doit donner son accord pour que la somme soit débitée de son ECO-compte et recevra deux tickets, un pour la station d'avitaillage et un pour le détenteur de la carte. Il s'agira pour le conducteur de veiller à conserver son justificatif d'approvisionnement dans son dossier administratif, puisque ces documents doivent être conservés 12 mois dans le bâtiment. Pour toute information relative au débit, le détenteur de la carte peut consulter l'état de son compte via la rubrique "Consultation de votre Eco-compte" sur le site web www.cdni.be.

LA CNBA A-T-ELLE PRIS CONTACT AVEC LE NOUVEAU MINISTRE DES TRANSPORTS ?

Oui. M. Michel Dourlenta adressé un courrier le 21 mai dernier au nouveau Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi qu'à M. Frédéric Cu villier, Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, Chargé des transports et de l'économie maritime. Le premier courrier mettait en avant les attentes des professionnels en termes de modernisation et de développement des infrastructures, demandait la mise en oeuvre d'une grande campagne de promotion du transport fluvial et la mise en place d'une « grande loi » consacrée au transport fluvial et contenant des mesures, notamment fiscales, destinées à le favoriser. Le courrier envoyé à M. Cu villier y ajoutait la nécessité de refondre le cadre réglementaire des relations commerciales et de mener une analyse rétrospective des mesures des plans d'aide à la modernisation afin de les adapter aux nouveaux besoins des transporteurs. Un entretien a été sollicité avec chacun des Ministres afin d'évoquer plus en détails ces points.

EST-IL POSSIBLE DE SE PRÉSENTER AUX PROCHAINES ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS DU RSI ILE DE FRANCE CENTRE ?

Oui. Les bateliers actifs sont rattachés au RSI Ile-de-France-Centre. M. Michel Dourlent est actuellement administrateur-élu. En vue des élections à venir (22 octobre 2012), il est proposé aux bateliers qui souhaiteraient représenter le transport fluvial au RSI de se rapprocher de lui afin qu'il puisse communiquer vos noms aux responsables de la liste dont il fait partie. Les différentes listes seront déposées pour contrôle des cotisations à jour dès le 18 juillet auprès de la préfecture, avec une date limite des dépôts fixée au 12 septembre 2012.

EST-IL POSSIBLE DE MODIFIER LES NUMÉROS VHF PRÉSENTS DANS L'AGENDA DU MARINIER ?

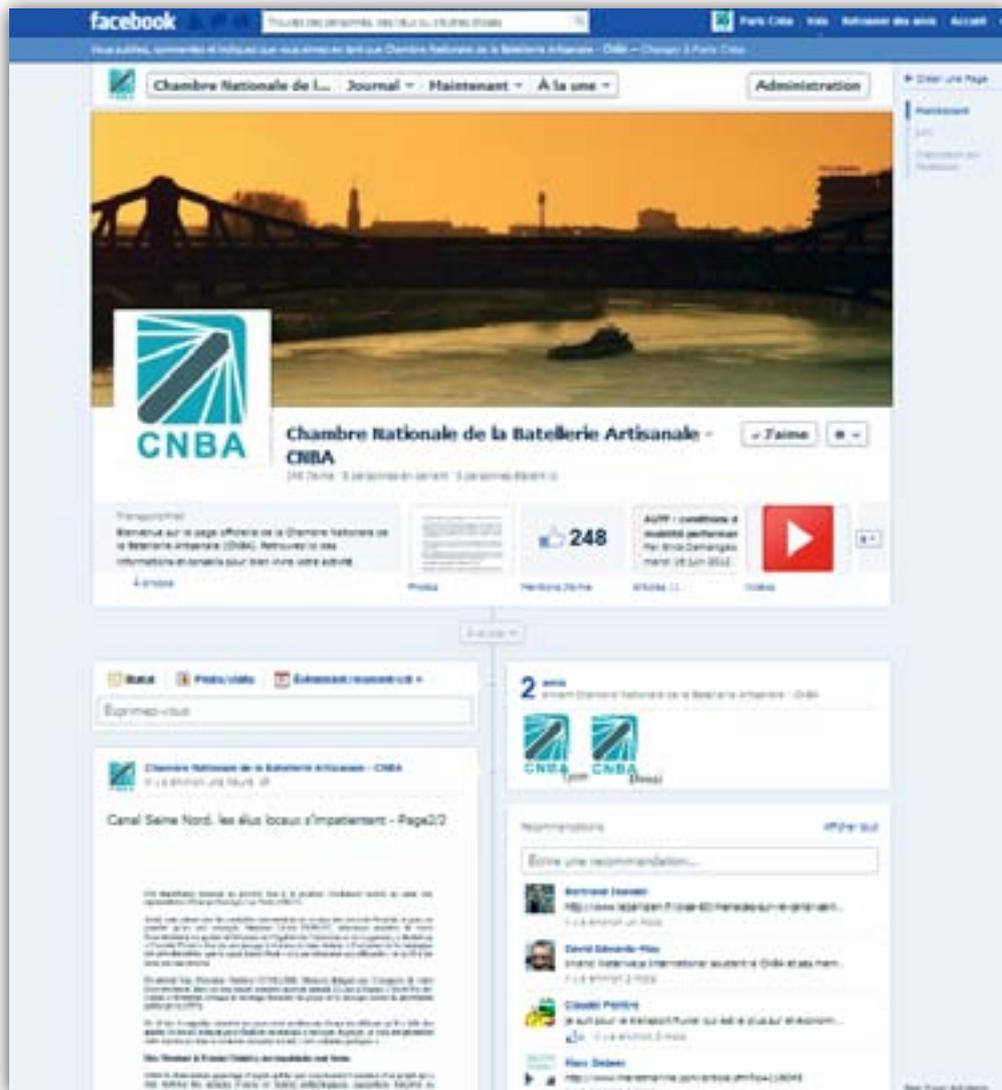
Oui. Certains numéros présents dans l'agenda du marinier que nous vous avons adressé en début d'année ne semblent plus d'actualité. Nous l'avons signalé aux éditions de la navigation du Rhin, qui éditent cet agenda. N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques lorsque vous rencontrez une erreur dans ce document, nous leur ferons suivre.

1. REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ 100% FLUVIAL !

Si vous êtes présents sur le réseau social Facebook vous êtes probablement inscrit à l'une des pages dédiées au fluvial : info-batellerie, forum-batellerie, jobs-batellerie... Ces pages offrent quotidiennement des informations de tous ordres et sur tous les registres à quiconque est abonné. Ce support médiatique se développant de plus en plus et de nombre d'entre vous étant présent également sur ce média, la CNBA a lancé depuis maintenant plus de 6 mois sa propre page Facebook. Grâce à elle vous découvrirez quotidiennement les dernières actualités du fluvial et toutes les actions de votre Chambre. Chaque jour vous suivez, au plus près, ce qui se fait et se dit dans le milieu de la batellerie et pourrez réagir en direct.

Rendez-vous vite sur www.facebook.com/cnba.batellerie

Cliquez sur "J'aime" dans la partie supérieure de cette page et toutes les actualités s'afficheront automatiquement dans le fil d'actualité de votre profil Facebook.



L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE :

- **Président de la CNBA :**
Michel Dourlent
01.43.15.91.52 / 06.21.45.65.77
dourlencnba.paris@wanadoo.fr
- **Secrétaire général :**
Jean-Marie Dumont
01.43.15.91.51
dumontcnba.paris@orange.fr
- **Assistante du Président, en charge du CFE :**
Catherine Lanoë-Gérardot
01.43.15.91.58
lanoecnba.paris@wanadoo.fr
- **Comptable :**
Angelina Mendy
01.43.15.91.53
mendycnba.paris@orange.fr
- **Chargée des relations extérieures :**
Sophie Copin
01.43.15.91.56
copincnba.paris@orange.fr
- **Juriste :**
Caroline Ruff
01.43.15.91.58
ruffcnba.paris@orange.fr
- **Déléguée régionale Nord-Pas-de-Calais en charge de la formation :**
Christine Bleuzet
03.27.87.78.97
bleuzetcnba.douai@orange.fr
- **Chargé d'affaires européennes :**
Henri Lacour
01.43.15.80.50
lacournba.paris@orange.fr
- **Chargé d'études :**
Didier Chamot
01.43.15.80.51
chamotcnba.paris@orange.fr
- **Chargée de communication :**
Vanessa Girardeau
01.43.15.91.57
girardeaucnba.paris@orange.fr

VOS ADMINISTRATEURS :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Lionel Bridiers :
06.21.45.65.85 | Daniel Keck :
06.21.45.66.77 |
| Annie Cailliez :
06.21.45.65.86 | José Laval :
06.21.45.65.97 |
| Pascal Canipel :
06.21.45.66.13 | Florence Lhopital :
06.21.45.66.78 |
| Didier Carpentier :
06.21.45.65.84 | Guy Manouvrier :
06.21.45.66.79 |
| Bruno Cossiaux :
06.21.45.65.89 | Corinne Ploix :
06.19.29.15.98 |
| Olivier Delcourt :
06.21.45.66.43 | Daniel Vanderplaetse :
06.21.45.66.97 |
| Isabelle Dewindt :
06.21.45.66.54 | Joël Verbeke :
06.19.29.15.94 |
| Dany Gastalle :
06.21.45.66.72 | |

2. LA CNBA AU SALON TRANSPORT LOGISTICS MEETINGS 2012

Les 6 et 7 juin derniers s'est tenu le salon d'affaires "Transport Logistics Meetings". Organisé au cœur de l'aéroport de Paris-Orly, cet événement a rassemblé un grand nombre d'acteurs du transport et de la logistique autour de rendez-vous "business" concrets et ciblés car préparés à l'avance par les deux parties. La CNBA y a tenu un stand au sein duquel elle a mené ses différentes rencontres. Un espace clé pour représenter le transport fluvial et l'artisanat batelier, développer son réseau ainsi que ses contacts professionnels. Plusieurs bateliers se sont succédés sur le stand de la CNBA afin de mener ces différents rendez-vous d'affaires : MM. Franck Leleu et Bruno Cossiaux durant la première journée puis MM. Michel Dourlent et Joël Verbeke pour la journée du 7 juin. D'autres salons, professionnels et grand public, sont prévus au cours du second semestre 2012, nous vous tiendrons bien entendu informés.